CHABBAT PARCHAT VAYICHLA'H | SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019 | 16 KISLEV 5780 | Nº 10 | 53ème année

Sidra



VAYICHLA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Après un séjour de vingt ans à 'Haran, Yaakov revient en Terre Sainte. Il envoie des anges émissaires à Essav, dans l'espoir d'une réconciliation mais il s'avère qu'Essav est sur le chemin de la guerre avec quatre cents hommes armés. Yaakov se prépare à la guerre, prie et envoie un cadeau considérable à Essav.

En cette nuit, Yaakov fait traverser la rivière Yabok aux siens mais il reste en arrière et rencontre un ange, représentant l'esprit d'Essav avec lequel il se bat jusqu'à l'aube. Malgré une hanche disloquée, il sort vainqueur du combat et reçoit de l'ange le nom Israël qui signifie « il l'a emporté sur le Divin ».

La rencontre entre les deux frères a lieu, ils s'embrassent mais se séparent. Yaakov s'installe sur un terrain qu'il achète près de Che'hem. Le prince de cette ville, Che'hem abuse de Dina, la fille de Yaakov et ses deux frères, Chimone et Lévi la vengent en tuant tous les hommes de la ville.

Yaakov continue sa route.

Ra'hel meurt en donnant naissance à son second fils, Binyamine. Elle est enterrée au bord de la route, près de Beth Lé'hem.

Réouven perd son droit d'aînesse en commettant une indiscrétion par rapport à la vie intime de son père.

Yaakov arrive à 'Hévron, chez son père, qui meurt plus tard, à l'âge de 180 ans (Rivkah est morte avant le retour de Yaakov).

La Paracha se conclut par le décompte détaillé des femmes, enfants et petits-enfants d'Essav, l'histoire du peuple de Séir au sein duquel s'installe Essav et par la liste des huit rois qui dirigent Edom, la terre des descendants d'Essav et de Séir.

Le sens d'un baiser

Trente-quatre ans se sont écoulés et Yaakov rencontre son frère Essav (Yaakov avait passé quatorze ans à la Yechiva de Ever et vingt ans chez Lavan). Essav l'enlace, l'embrasse et sanglote (Beréchit 33 : 4). Au-dessus du mot hébreu « et il l'embrassa » (Vayichakéhou) se trouvent six points. Comme le suggère Rachi, ces six points indiquent qu'Essav n'embrassa pas Yaakov de tout son cœur. Que signifie ce « demi baiser » et pourquoi précisément ces six points au-dessus du mot?

Suite en page 2

Le 19 Kislev pour chacun

Quand le 19 Kislev est en perspective, ce n'est pas qu'une date de célébration qui approche. Certes les 'hassidim ont de toujours multiplié les occasions de joie. Il est vrai que ce sentiment est une des clés d'un service de D.ieu enthousiaste. En ce qui concerne le 19 Kislev, il résonne, dans la tradition 'hassidique, comme le Roch Hachana de la 'Hassidout. Le fondement de l'allégresse est donc bien réel. Pourtant, s'il porte le beau titre de Roch Hachana, c'est aussi qu'il incarne une autre puissance. « Roch Hachana », « tête de l'année » autant que début de l'année : comme la tête renferme la vitalité multiple et diverse du corps, ainsi le Roch Hachana contient la vie de tous les éléments de l'année qui commence. Il possède tout ce qui formera chaque jour. Lorsque c'est la 'Hassidout qui est ainsi soulignée, c'est, pour reprendre une formule célèbre et évocatrice, « la lumière et la vie de notre âme qui nous sont données. »

Que faire, dès lors, d'une telle occurrence ? N'est-il pas présomptueux de désirer se saisir de ce qu'on pressent comme une réelle et profonde puissance ? La 'Hassidout est d'abord ce chemin du service de D.ieu qui donne, avec la connaissance, la conscience et le désir d'agir : n'est-ce pas bien au-delà de la portée du commun des mortels? C'est à cette interrogation essentielle que le 19 Kislev répond. Libéré de prison en ce jour, Rabbi Chnéor Zalman, l'auteur du Tanya, sait que la voie qu'il a tracée est à présent ouverte, que plus rien ne s'oppose à ce que chacun choisisse de l'emprunter. Cette libération est ainsi spirituelle autant que matérielle. Elle ouvre un champ nouveau de découverte et plus personne n'en sera jamais exclu. La 'Hassidout devient étude et, de cette façon, elle pénètre la pensée de l'étudiant porté alors sur un plan plus élevé. C'est la semaine prochaine que le 19 Kislev apportera sa lumière au monde. Dès à présent, son éclat rayonne. Aujourd'hui est le temps de la préparation. Mais surtout, demain sera le temps de l'action.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT **VAYICHLA**'H

ÎLE-DE-FRANCE Entrée : 16h 35 Sortie: 17h 49

Bordeaux 17.03 Grenoble 16.36 Lille 16.24 Lvon 16.38

Marseille 16.45 Montpellier 16.49 Nancv 16.21 Nantes 16.58

16.36 Nice Rouen 16.38 Strasbourg 16.15 Toulouse 16.59

A partir du dimanche 8 décembre 2019 Pose des Téfilines : 7h 21 Heure limite du Chema : 10h 36 Fin Kidouch Levana : ieudi 12 décembre à 1h 40mn Les commentateurs expliquent que des points placés au-dessus d'un mot diminuent la force de son sens. Cependant, ils n'apportent pas la signification de leur nombre précis, ici : six.

Le combat avec l'ange

Précédemment, dans la Paracha Toledot, nous avons entendu Its'hak s'exclamer : « la voix est la voix de Yaakov et les mains sont les mains d'Essav » (Beréchit 27:22). Le Zohar explique que lorsque Yaakov se sert de sa voix pour étudier la Torah, les mains d'Essav n'ont aucune force. En revanche, lorsque Yaakov n'utilise pas sa voix pour étudier la Torah, les mains d'Essav se renforcent. S'appuyant sur cet enseignement, le Zohar propose une perspective originale sur le combat entre l'ange d'Essav et Yaakov.

Yaakov représente les étudiants en Torah. L'ange d'Essav se bat avec Yaakov dans une tentative de l'empêcher d' « utiliser sa voix » dans l'étude de la Torah. N'y parvenant pas, l'ange finit par frapper Yaakov à l'articulation de la hanche. L'articulation de la hanche supporte le corps entier. Cela représente donc les contributions financières supportant l'étude de la Torah. L'ange estimait que puisqu'il ne pouvait porter atteinte aux étudiants eux-mêmes, il pourrait néanmoins les empêcher d'étudier en portant atteinte à leurs bienfaiteurs. Il porta à Yaakov une blessure temporaire mais Yaakov remporta le combat. Cela signifie que les étudiants allaient poursuivre leurs études,

en dépit du manque d'aide financière. Constatant que l'ange avait échoué, Essav prit conscience qu'il devrait faire le travail lui-même. Il tenta donc une nouvelle approche : il embrassa Yaakov.

Un baiser : l'âme de la Torah

Selon la mystique juive, « l'âme de la Torah », le baiser est une métaphore pour l'étude de la Torah. Rachi suggère, à propos d'un verset du Cantique des Cantiques (Chir Hachirim 1-2) qu'il s'agit plus précisément de l'étude de la pensée mystique de la Torah. C'est pourquoi le « demi baiser » d'Essav, marqué de six points, était une tentative de dire à Yaakov que s'il acceptait qu'il étudie la Torah, cela ne devait concerner que le « corps » de la Torah, les Six livres de la Michna, mais non l'âme de la Torah » (la mystique).

Cependant, Yaakov revint à la maison de son père Chalem, c'est-à-dire « entier », dans son corps et dans son âme. Rachi explique que cela signifie que Yaakov conserva la totalité de son corps, de son argent et de sa connaissance de la Torah.

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons en conclure que le « corps de Yaakov » est le corps de la Torah, son

Pour l'élévation de l'âme de *Guitel* bat Avraham et Haya Ra'hel Kandel décédée le 6 Kislev 5769 Puisse son âme reposer en paix au Gan Eden De la part de ses enfants et petits-enfants

argent représente les bienfaiteurs. Sa « connaissance de la Torah » se réfère tout particulièrement à l'âme de la Torah : les enseignements mystiques de la Cabbale et de la 'Hassidout.

Le 19 Kislev

La Paracha Vayichla'h se lit peu avant le 19 Kislev, le « Roch Hachana de la 'Hassidout ». Le lien entre la Paracha et la période où elle est lue nous suggère d'aborder cette étude.

Le premier livre des Chroniques dit : « Connais le D.ieu de ton Père et sers-Le d'un cœur entier ». Ce n'est qu'en connaissant D.ieu, ce qui constitue le sujet essentiel de la Cabbale et de la 'Hassidout, l'âme de la Torah, que l'on peut arriver à servir D.ieu avec un cœur entier (Chalem).



Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 8 DÉCEMBRE - 10 KISLEV

Mitsva positive nº 130: Il s'agit du commandement nous Mitsva négative nº 133: Il est interdit à une personne qui enjoignant de prélever la dîme du pauvre chaque troisième n'est pas Cohen de consommer une "Teroumah" quelannée du cycle chabbatique ainsi que la troisième année conque. après la troisième, c'est-à-dire la sixième du cycle chabba- Mitsva négative nº 134: C'est l'interdiction faite au salarié

Mitsva positive nº 195: Il s'agit du commandement nous enjoignant de pratiquer la bienfaisance et de soutenir ceux • JEUDI 12 DÉCEMBRE - 14 KISLEV qui sont dans le besoin en améliorant leur sort

faite de refuser charité et soutien aux pauvres parmi nos les autres choses saintes. frères, après avoir eu connaissance de leur situation précaire Mitsva négative n° 136: C'est l'interdiction qui a été faite à et de notre possibilité de leur venir en aide.

LUNDI 9 DÉCEMBRE – 11 KISLEV

Mitsva positive nº 126: Il s'agit du commandement nous Mitsva négative nº 137: C'est l'interdiction faite à une enjoignant de mettre de côté le grand prélèvement.

bant aux Lévites de prélever de la dîme qu'ils reçoivent d'Is- été, sinon, en droit de manger. raël un dixième et de la donner aux prêtres.

• MARDI 10 DÉCEMBRE - 12 KISLEV

faite de faire des prélèvements sur les récoltes de manière terre. anarchique.

MERCREDI 11 DÉCEMBRE – 13 KISLEV

même à vie d'un pontife de consommer la Teroumah.

Mitsva négative n° 135: Il est interdit à un non-circoncis de Mitsva négative n° 232: C'est l'interdiction qui nous a été consommer la Teroumah. La même loi s'applique à toutes

un prêtre impur de consommer la Teroumah.

VENDREDI 13 DÉCEMBRE – 15 KISLEV

femme déshonorée et à la fille d'un prêtre mariée avec un Mitsva positive nº 129: Il s'agit du commandement incom- non Cohen de consommer les choses saintes qu'elle aurait

SAMEDI 14 DÉCEMBRE – 16 KISLEV

Mitsva positive nº 127: Il s'agit du commandement qui Mitsva négative nº 154: C'est l'interdiction qui nous a été nous a été enjoint de prélever la dîme des produits de la

Extrait du Séfer **Hamitsvot** (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif



LE 19 KISLEV ET SON INFLUENCE

La délivrance du 19 Kislev fut annoncée par une lettre du Tsar, proclamant la liberté de l'Admour Hazaken et celle de la 'Hassidout. Celle-ci accordait la permission d'en diffuser l'enseignement et les conceptions dans toute la Russie. Par la suite, la 'Hassidout, non seulement la 'Hassidout 'Habad mais aussi la 'Hassidout générale, se répandit rapidement, en Biélorussie et en Lituanie. Ainsi, le 19 Kislev eut également pour effet de provoquer l'essor de la 'Hassidout générale, dans ces contrées et également en Terre Sainte.

Délivrance de tout Israël

Dans une lettre (Iguerot Kodech, tome 12, page 229), le Rabbi précisa :

« Ce n'est pas uniquement l'Admour Hazaken qui fut délivré et son âme qui fut libérée dans la paix, mais bien l'enseignement de la 'Hassidout, ses pratiques, ses usages. Dès lors, l'effet de la 'Hassidout sur chaque Juif se révéla avec une intensité accrue.

On sait qu'un apport de lumière et de vitalité à un membre du corps a pour effet de raffermir tous les autres membres. Or, tous les Juifs constituent un grand organisme, depuis les 'chefs de tribu' jusqu'aux 'puiseurs d'eau'. »

Le 19 Kislev 5723-1962, le Rabbi expliqua :

« Le 19 Kislev est la fête de la libération non pas d'un groupe particulier, mais bien de l'ensemble du peuple d'Israël. L'Admour Hazaken en porta témoignage quand il constata que l'annonce de sa libération lui fut faite alors qu'il lisait le verset : 'Il a libéré mon âme dans la paix'. » Le Likouteï Si'hot, tome 20, page 422, précise : « Mon beau-père, le Rabbi, quand il fut libéré de prison, affirma que 'ce n'est pas seulement moi que le Saint béni soit-ll a délivré'. Il est clair qu'il en fut de même, le 19 Kislev, quand D.ieu 'libéra mon âme dans la paix'. En effet, 'ils étaient nombreux avec moi', de sorte que tous les Juifs, de toutes les générations, furent libérés en même temps que l'Admour Hazaken. Bien plus, cette libération fut pacifique. »

Pour les nations du monde

L'Admour Hazaken écrivit, dans l'une de ses lettres (Iguerot Kodech, chapitre 38) :

« D.ieu accomplit des merveilles et des hauts faits sur la terre, aux yeux des princes et des peuples, dans toutes les provinces du roi. Même à leurs yeux, cela était surprenant, incompréhensible et ils s'exclamèrent, à ce propos : 'Cela vient de D.ieu, est une merveille à nos yeux'. »

Le Rabbi expliqua, le 19 Kislev 5729-1968 :

« Cette lettre parle 'des merveilles et des hauts faits'. Les hauts faits sont une marque de grandeur. Les merveilles les dépassent et désignent l'événement que l'on constate de ses propres yeux, sans que l'on puisse lui apporter une explication logique.

Tel fut effectivement le comportement de l'Admour Hazaken, lorsqu'il était en prison. Il fit une réponse logique à plusieurs questions qui lui étaient posées et il réalisa ainsi des 'hauts faits'. Bien plus, il fut libéré précisément par les autorités qui l'avaient elles-mêmes accusé d'un crime de lèse-majesté. Il y a bien là une merveille, transcendant toute rationalité. »

Le Likouteï Si'hot, tome 25, page 186, explique :

« Dans cette lettre, l'Admour Hazaken souligne, à trois reprises, que les princes et les peuples constatèrent que 'D.ieu accomplit des merveilles et des hauts faits sur la terre'. Or, on peut s'interroger sur la raison d'être de cette affirmation, car le Rabbi écrivait, auparavant, que 'D.ieu a fait des merveilles et des événements grandioses pour nous'. Pourquoi affirmer ensuite, avec tant d'insistance, que les peuples et les princes prirent également conscience du miracle?

Pour répondre à cette question, une notion préalable sera introduite. Il est des miracles se déroulant de telle façon que ceux à qui ils surviennent n'en sont nullement conscients, même s'ils possèdent une immense élévation morale. A l'opposé, il y a des miracles dont on est le témoin et qui permettent de modifier son comportement en conséquence.

Mais, l'Admour Hazaken définit ici une troisième catégorie de miracles, ceux dont les non Juifs sont également les témoins. Et, en fonction de ce qui vient d'être dit, on peut donner, à ce sujet, l'explication suivante.

Tout comme il est nécessaire de transmettre la connaissance aux Juifs qui en sont dépourvus et se limitent à mettre en pratique les Préceptes, il est tout aussi indispensable de conduire les autres nations à la conscience que D.ieu dirige le monde.

C'est pour cela qu'en l'occurrence, les peuples comprirent également que cette libération avait été menée par la main de D.ieu. Etant les témoins d'un miracle évident, ils purent s'élever et parvenir à une perception plus précise du Créateur du monde, Qui le dirige.

En effet, l'Admour Hazaken fut emprisonné pour avoir diffuser les sources de la 'Hassidout à l'extérieur. Car, il délivrait son enseignement à tous, considérant que les Juifs influenceraient, par la suite, les non Juifs qu'ils côtoient. Il insista pour que tous mettent en pratique l'enseignement du Rambam, dans ses lois des rois, selon lequel un Juif doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour conduire les non Juifs à mettre en pratique les sept Mitsvot des descendants de Noa'h.

Avec sa libération de prison, l'Admour Hazaken acquit la conviction que son optique était la bonne. Il était donc naturel que l'annonce de sa délivrance soit perçue par les princes et les peuples, que ceux-ci prennent également conscience du miracle. Il en résulta un fait concret, l'autorisation qui lui fut officiellement accordée de diffuser la 'Hassidout, à sa convenance.'

Extraits du livre sur le 19 Kislev paru aux Editions du Beth Loubavitch

ETIINCELLES DE MACHIA'H

LA VOIX ET LES MAINS

Le texte de la Torah (Gen. 27 : 22) enseigne : « La voix est celle de Jacob et les mains sont celles d'Esaü ». Sachant que Jacob représente le peuple juif et que Esaü est l'ancêtre de l'empire romain, les Sages donnent à cette phrase un sens plus profond. Quand on entend la « voix de Jacob », celle de la Torah, disent-ils, alors les « mains d'Esaü », sa force matérielle, n'ont aucun pouvoir. Mais, quand la voix de la Torah s'affaiblit, les mains d'Esaü peuvent l'emporter. Cette idée se concrétisa à l'époque de la destruction du Temple. C'est ce que dit le prophète Jérémie : « Pourquoi la Terre a-t-elle été perdue ? Car ils ont abandonné Ma Torah ». En notre temps, par l'étude renforcée de la Torah, nous pouvons donc annuler la cause de l'exil et ainsi amener la Délivrance.

> (D'après Likoutei Si'hot, vol. III Parachat Toledot) H.N.

franprix HAUTPOUL / GEORGES AURIC 51 rue d'Hautpoul 75019 Paris

Un large choix de produits cacher, boutarque...

Baisse des prix !! Livraison à domicile : 01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille chaleureusement



La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELS SONT LES ANIMAUX CACHÈRES?

1) Seuls les mammifères qui ont le sabot fendu et qui ruminent sont permis. Ceci inclut: le bœuf, le mouton et le chevreau.

2) La Torah ne donne pas de signes pour les oiseaux cachères mais indique seulement une vingtaine d'oiseaux interdits (qui ne sont pas aisément identifiables de nos jours); pour la plupart, ils sont cruels comme le vautour et l'aigle. Pour cette raison, on ne consomme que ceux dont les noms ont été transmis par tradition – comme les volailles (coq, canard, dinde) ainsi que les colombes.

3) Seuls les poissons possédant écailles et nageoires sont permis : saumon, thon, sardine, merlan, lieu noir, cabillaud... Il est nécessaire de vérifier la présence des écailles sur au moins un petit morceau de peau si on achète du poisson en filets.

Les oiseaux (volailles) et mammifères doivent être abattus d'une manière spécifique: pour ce faire, le Cho'het (sacrificateur rituel) reçoit une longue formation et opère sous la surveillance d'un Machguia'h (surveillant).

Seuls les animaux en bonne santé sont choisis et un Bodek (vérificateur) est chargé d'examiner l'animal après l'abattage.

Par ailleurs, le boucher doit encore enlever certaines graisses et le nerf sciatique; puis il procède à la cachérisation par l'eau et le gros sel pour débarrasser la viande de son sang. C'est pourquoi il est impératif de n'acheter la viande que dans des boucheries strictement cachères pla-F.L. (d'après The Scroll) cées sous surveillance rabbinique.

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans la Hala'ha de la semaine dernière. Du fait que cette année précède une année bissextile (29 jours en février 2020), on dit "Tal Oumatar" le jeudi soir 5 décembre dans la prière d'Arvit et non le mercredi 4 décembre au soir.



NOUS SOMMES ACHETEURS DE : PIECES D'OR ET D'ARGENT LINGOTS D'OR / DÉBRIS D'OR BIJOUX / MONTRES / DIAMANTS



Ne vendez rien sans nous consulter, nous ferons toujours mieux.

112, rue de Richelieu - 75002 Paris Tél: 01.42.96.29.41 Port: 06.24.46.35.19

www.europiecedor.fr



LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19° 82 rue Petit - 75019 Paris

600 m² au service communauté • Livraison gratuite

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

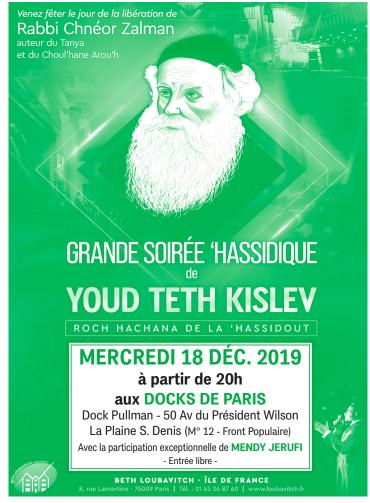
LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde - 92300 Levallois 0147375268

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat





Contactez-nous au 01 45 26 87 60 Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8, rue Lamartine - Paris 9° ou 55, rue Petit - Paris 19°